



CERT GROUPE BPCE
-
RFC 2350

Une information TLP:WHITE peut être distribuée sans aucune restriction.

1. Information

Ce document contient une description du CERT Groupe BPCE selon le document RFC 2350.

Il fournit les informations essentielles concernant le CERT Groupe BPCE, son rôle, ses responsabilités et ses moyens de communication.

1.1 Version de document

La version de ce document est la 1.0, publiée en aout 2017.

1.2 Liste de distribution

Aucune liste de distribution.

1.3 Lieu de publication du document

La version actuelle de ce document peut être consultée dans la section Mentions Légales du site <http://www.groupebpce.fr>

1.4 Authenticité du document

Les versions anglaise et française de ce document sont signées avec la clé PGP du CERT Groupe BPCE.

2. Contacts

Cette partie décrit les moyens de communication du CERT Groupe BPCE

2.1 Nom

CERT Groupe BPCE

2.2 Adresse

CERT Groupe BPCE
DSSI-G
Groupe BPCE
12 Rue Fernand Braudel
75013 Paris
FRANCE

2.3 Fuseau horaire

Heure d'été d'Europe centrale ou heure avancée d'Europe centrale (HAEC)

2.4 Numéro de téléphone

+33158507575

2.5 Numéro de FAX

Non disponible.

2.6 Autre canal de communication

Non disponible.

2.7 Adresse de courrier électronique

L'adresse de courrier électronique du CERT Groupe BPCE est : cert@bpce.fr

2.8 Clé publique et informations de chiffrement

Le CERT Groupe BPCE possède une clé publique PGP dont :

- L'ID de clé est 4FBDF286
- L'empreinte de la clé est : 3D88CEA3577EC510E55334638563A2F34FBDF286

La clé publique du CERT Groupe BPCE peut être obtenue par l'envoi d'un mail au CERT Groupe BPCE cert@bpce.fr ou peut être trouvée sur les serveurs de clés habituels.

2.9 Composition de l'équipe

L'équipe est constituée d'analystes cyber sécurité.

Aucune information nominative relative aux membres du CERT Groupe BPCE n'est diffusée dans ce document.

2.11 Points of Customer Contact

Il est préférable de contacter le CERT Groupe BPCE par mail à cert@bpce.fr
En cas d'impossibilité d'envoyer un courrier électronique il est possible de contacter le CERT Groupe BPCE par téléphone en journée.

Les heures ouvrées concernant le CERT Groupe BPCE sont les suivantes :
Du lundi au vendredi de 09h à 18h.

3. Charte

3.1 Missions

Les missions du CERT Groupe BPCE sont l'analyse, la coordination et la réponse dans le cadre d'incident de cyber criminalité ciblant les établissements du Groupe BPCE.

3.2 Circonscription

Le CERT Groupe BPCE prend en charge la réponse à l'incident la fourniture de services cyber criminalité pour l'ensemble des établissements du Groupe BPCE et pour ses clients.

3.3 Parrainage

Le CERT Groupe BPCE est soutenu par BPCE SA

3.4 Autorité

Le CERT Groupe BPCE agit sous l'autorité de la Direction de la Sécurité Information de BPCE SA.

4. Stratégie

4.1 Types d'incidents et niveau de support

Le CERT Groupe BPCE est autorisé à coordonner et analyser tout incident de sécurité informatique qui cible ou pourrait cibler un des établissements du Groupe BPCE ou ses clients.

Le niveau de support offert par le CERT Groupe BPCE peut varier en fonction du type d'incident, de sa criticité, et des ressources disponibles pour le prendre en charge.

4.2 Coopération, échanges, et confidentialité de l'information

Le CERT Groupe BPCE échangera toutes les informations nécessaires avec les autres CERT/CSIRT susceptibles d'être concernés selon le besoin d'en connaître.

4.3 Communication

S'il n'est pas considéré comme sûr, un courrier électronique non chiffré sera considéré comme suffisant dans le cadre de transmission d'information non sensible.

L'échange d'information sensible par courrier électronique se fera de façon chiffrée via PGP.

Les mêmes règles s'appliquent aux transferts de fichiers.

5. Services

5.1 Réponse à l'incident

Le CERT Groupe BPCE propose les services suivants dans le cadre de la réponse à l'incident de sécurité informatique :

- Analyse de l'incident
- Assistance à la remédiation
- Coordination

5.2 Activités proactives

Le CERT Groupe BPCE réalise une veille sur les menaces, les vulnérabilités, les scénarios d'attaques et les mesures de sécurité nécessaires pour protéger les systèmes d'information des établissements du Groupe BPCE.

Ces informations pourront être échangées avec les autres CSIRT si cela s'avère utile, sur le principe du besoin d'en connaître.

6. Formulaire de déclaration d'incident

Le CERT Groupe BPCE ne possède pas de formulaire type pour déclarer un incident.

Merci de signaler l'incident par courrier électronique à l'adresse cert@bpce.fr

7. Avertissements

Bien que les informations transmises dans le document ont été vérifiées, le CERT Groupe BPCE refuse toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission ou pour tout préjudice résultant d'information contenues dans ce document.

Si vous constatez une erreur dans ce document merci de nous le signaler par mail. Nous tâcherons de rectifier les informations au plus vite.